



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 7 septembre 2016

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusés : FARDOIT Jean, PREVOST Eric

Secrétaire de séance : VASSEUR Dominique

Pouvoirs : FARDOIT Jean donne pouvoir à LECHAT Anne-Sophie.

ORDRE DU JOUR

Avenant au marché A3sn

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, l'entreprise A3SN a été retenue pour le contrôle de la qualité des ouvrages.

L'Agence de l'eau demande que des contrôles de l'épaisseur et des caractéristiques mécaniques des chemisages polymérisés mis en place par l'entreprise CISE TP soient réalisés.

7 essais doivent être réalisés pour un montant total de 1 995 euros HT (285€ par essai).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant au marché de la société A3SN pour le contrôle de la qualité des ouvrages selon la demande de l'Agence de l'eau, pour un montant de 1 995 euros HT.

RPQS 2015

M. le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Convention Orange smallcell

L'opérateur de téléphonie mobile Orange souhaite développer sa qualité de service sur notre commune. Pour ce faire, il a pris contact avec la commune afin d'installer une antenne « répéteur ». Après étude de faisabilité, il s'avère que le lieu qui convient le mieux est la mairie.

M. le Maire explique que l'antenne est en fait un boîtier de 40cm de hauteur, 15 de largeur et 15 de profondeur. Il serait installé sur la façade de la mairie, au niveau de l'horloge. Son but est d'amplifier les ondes Orange pour permettre une meilleure qualité du réseau.

Une convention de 12 ans est proposée moyennant une indemnité de 100 euros net par an. La consommation électrique de fonctionnement de ce boîtier sera à la charge de la commune.

M. le Maire souhaite que l'emplacement du boîtier soit modifié pour des raisons esthétiques. Vu la proximité de la motte féodale, nous allons interroger les Architectes des bâtiments de France à ce sujet.

M. Castel propose que l'indemnité soit augmentée à 150 euros par an. Cette proposition sera soumise à Orange.

Les membres du conseil municipal valident ces trois derniers points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le principe de convention permettant l'installation d'une antenne smallcell.

M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Indemnités de conseil et de confection du budget – comptable public

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'attribuer, pour toute la durée de son mandat, l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : Mme Marie-Claude DUCHESNE.

Pour 2016, le montant de ces indemnités s'élève à 449.56 euros brut soit 403.83 euros brut pour l'indemnité de conseil et 45.73 euros brut pour l'indemnité de confection du budget. Ce montant est calculé sur le montant des dépenses des 3 derniers exercices, avec des proratisations par tranche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : Mme Marie-Claude DUCHESNE.

Raccordement à l'assainissement collectif de la parcelle AB 295

Un projet de construction d'une maison individuelle est à l'étude concernant la parcelle AB 295, située entre Perce-Neige et le lotissement Place Pouzaud. Deux possibilités existent pour raccorder une boîte de branchement au réseau des eaux usées : sur la canalisation qui passe le long de la départementale, rue du Stade, ou sur le réseau de la place Gaston Pouzaud. L'option rue du Stade est complexe car elle nécessite de traverser la route départementale. Cela implique de travailler en circulation alternée et demande des compactages de tranchées renforcés. Tout ceci augmente le coût du raccordement sur le réseau d'assainissement (environ 7 500 euros). En revanche, le raccordement sur le réseau de la place Gaston Pouzaud est plus simple mais impose de traverser une parcelle privée appartenant à Orne Habitat. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Sojedem pour un raccordement au réseau place Gaston Pouzaud. Son montant s'élève à 2 840 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de Sojedem pour le raccordement de la parcelle AB 295 au réseau d'assainissement collectif de la Place Pouzaud.

Création d'une servitude de passage – Orne Habitat

Pour permettre le raccordement de la parcelle AB 295 au réseau d'assainissement collectif de la Place Pouzaud, il faudra traverser une parcelle du lotissement géré par Orne Habitat. Ce dernier nous donne l'autorisation de faire les travaux, mais il convient de procéder à la création d'une servitude de passage de canalisation souterraine. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la création de la servitude de passage de la canalisation d'assainissement collectif d'une parcelle Orne Habitat.

Transfert dans le domaine public des parcelles AB 34 et 44

Les services du cadastre proposent occasionnellement des fusions de parcelles et autres modifications cadastrales. Par conséquent, il est proposé de fusionner les parcelles AB 38 et AB 246 correspondant à la salle des fêtes.

De même, il est aussi possible de transférer certaines parcelles dans le domaine public de la commune. Les parcelles AB 34 et AB 44 correspondent réciproquement à une partie du parking derrière la salle des fêtes et au parking sous les tilleuls de chaque côté du Monument aux Morts.

La parcelle AB 34 accueille l'aire de camping-car, il n'est donc pas souhaitable qu'elle soit transférée dans le domaine public de la commune.

Par contre, la parcelle AB 44 correspond uniquement à du stationnement. Le fait de la transférer dans le domaine public de la commune pourra faciliter d'éventuels travaux de voirie et d'aménagement du parking.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le transfert de la parcelle AB 44 dans le domaine public de la commune.

Encaissement d'un chèque

Suite à un sinistre de bris de glace sur la voiture des services techniques, une déclaration d'assurance a été faite. Le chèque de remboursement d'un montant de 108.76 euros nous est parvenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement d'un chèque de 108.76 euros émanant de la compagnie d'assurances MMA.

Divers

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été abordé le remplacement d'une porte se situant sous les tribunes du terrain de football. Le devis initial proposait une porte en bois. Il avait alors été décidé de refaire un nouveau devis avec une porte métallique, qui sera plus solide et donc plus résistante aux risques de dégradations.

Deux devis nous sont parvenus :

SARL TRIOREAU : 1 076 euros HT

Métallerie PILET SARL : 1 580 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Trioreau pour un montant de 1 076 euros HT pour le remplacement de la porte sous les tribunes.

Un courrier émanant du Directeur de la Poste de L'Aigle nous est parvenu la semaine dernière. Il fait état de la fréquentation du bureau de poste de Moulins-la-Marche.

Il y est indiqué les changements d'horaires prévus au 1^{er} décembre. Le bureau serait alors fermé le lundi au lieu du mercredi. Il ouvrirait tous les jours à 9h30, y compris le samedi. L'amplitude horaire serait alors de 24h30 au lieu des 25 actuelle.

M. le Maire souhaite obtenir l'avis des élus sur ce projet.

L'amplitude horaire restant approximativement identique, et le lundi correspondant à la majorité des jours de fermeture de commerces, il n'y a pas d'opposition quant à ce changement.

Par contre, les élus souhaitent que ces horaires soient maintenus dans le temps. En effet, les horaires et jours de fermetures changent régulièrement, ce qui a pour conséquence de perturber les usagers.

Il est aussi demandé à La Poste de bien communiquer sur ces changements.

M. le Maire fait remarquer que le sol de la place située face au 31 grande rue a été réalisé. Cependant, un défaut de pente occasionne une flaque d'eau juste au niveau du futur lampadaire.

Démo TP propose de mettre en place une grille et un tuyau d'écoulement qui permettraient d'évacuer l'eau stagnante.

Le sous-sol de la place correspond à la cave de l'ancienne maison qui se trouvait à cet emplacement. Cette cave a été comblée par les gravats de démolition de la maison. Les maisons voisines ayant elles aussi des caves, il ne faudrait pas que cette grille génère de l'humidité et des infiltrations dans les caves voisines.

Les pentes n'étant pas bonnes, il est décidé de demander à l'entreprise Démo TP de refaire entièrement la place.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration commencent dès la semaine prochaine. Il rappelle que le permis de construire a été accordé et que le délai de recours est écoulé.

Les travaux de réhabilitation des réseaux sont d'ores et déjà réalisés et se sont bien passés.

Les travaux de viabilisation du lotissement se finalisent. Les voiries vont être réalisées dans un premier temps en enrobé gravillonné au vu des travaux de constructions des maisons Sagim qui débiteront cet automne. Fin septembre, les plantations et engazonnement seront réalisés. Cependant, quelques retards dans les travaux de réseaux sont à déplorer du fait de malfaçon d'un sous-traitant.

M. le Maire relate aussi des problèmes de réseau téléphonique liés à une casse sur l'antenne relais de SFR depuis début août. Un courrier de réclamation a été envoyé à SFR et Mme la Sous-préfète a été saisie du dossier.

Le bar de la salle des fêtes vient d'être démolé. L'entreprise MFI intervient dès la semaine prochaine pour la réalisation du sous-plafond et l'entreprise Lefèvre réalisera le nouveau bar.

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une invitation à leur attention a été envoyée pour l'inauguration du « Mois du sport au féminin » le jeudi 8 septembre à 19h30 au gymnase Napoléon.

M. le Maire donne lecture de deux courriers : l'un de M. Chaperon, président de la Pétanque Moulinoise, et l'autre de M. Bontemps, président du foyer socio-éducatif du collège ; remerciant la municipalité pour l'octroi des subventions reçues, et du soutien de notre commune.

M. le Maire donne la parole à Mme Hayère et à M. de la Hitte au sujet du travail qu'ils ont mené sur le projet de création d'un nouveau site internet.

Ils ont rencontré Mme Leroy, de la société Carré Light de Courtomer, conceptrice de site internet.

Mme Hayère a aussi eu un contact téléphonique avec la société A3w, actuelle prestataire du site de la commune.

Le but est de moderniser le site, de le rendre actif et vivant.

La création d'un site se chiffre à la page créée.

Mme Hayère nous montre des sites créés par Mme Leroy et des sites de A3w.

Il est décidé de solliciter Mme Leroy pour la création d'un nouveau site au vu d'éléments pris de parts et d'autres.

Questions diverses

Mme Hauville indique ne pas avoir pu assister à la dernière réunion de la commission sportive. Elle s'interroge sur les travaux du gymnase de Moulins-la-Marche. Le marché a été signé, la déclaration de travaux aussi. Les travaux vont donc avoir lieu prochainement.

Mme Hauville rappelle que la semaine fédérale du cyclotourisme 2017 aura lieu à Mortagne-au-Perche. Un grand pique-nique sera organisé sur l'hippodrome. Il faudra songer à la décoration et à la mise en valeur de notre village. Une demande va être faite auprès du SMIRTOM afin de récupérer d'anciens vélos, qui pourraient servir de décor.

M. Prunier indique qu'il y a eu l'ouverture d'une troisième classe de 6^{ème} à la rentrée au collège André Collet.

Cette année, il y aura 10 élèves de CM2 habitant Moulins-la-Marche qui participeront à la classe de neige. Il y a 173 élèves inscrits à l'école des Sources.

Quelques problèmes de circulation ont été à déplorer le jour de la rentrée aux abords de l'école, du fait des travaux du lotissement.

Mme Hayère annonce que suite au décès du professeur de peinture, elle vient de retrouver un nouveau professeur. L'ensemble des activités de SLC reprennent la semaine du 12 septembre.

M. de la Hitte fait remarquer qu'une maison inhabitée à proximité de la butte serait squattée. La gendarmerie et le notaire en charge de la succession vont être avertis.

Prochaine séance le 5 octobre 2016.

Levée de séance à 22h00.